

**Délibération n° 21-02 : Vote du budget primitif 2021 de la régie d'exploitation**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »  
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »  
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire  
Vu l'avis du conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire du ...

---

Présents : Mesdames Corinne BESSON FAYOLLE, Anne DAMON, Fabienne PERRIN, Nadia SEMACHE,  
Messieurs Pierrick COURBON, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Joseph FERRARA, Luc FRANCOIS ,  
Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Philippe VALENTIN ,  
Pouvoirs : Monsieur Georges ZIEGLER donne pouvoir à Madame Fabienne PERRIN  
Monsieur LAURENDON donne pouvoir à Madame Corinne BESSON FAYOLLE  
Excusés : Mesdames Solange BERLIER, Irène BREUIL, Anne DAMON,  
Messieurs Christophe BAZILE, Eric LARDON, Jean Pierre TAITE , Daniel VILLAREALE

---

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE

DES VOIX EXPRIMEES

Lors des orientations budgétaires du comité syndical du 15 décembre 2020, il a été présenté un projet de budget 2021 équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 271 750 €. Aucune recette ou dépense d'investissement est prévu pour la régie d'exploitation en 2021.

Le présent projet de budget primitif 2021 est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 15 décembre 2020.

**1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2021**

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des montants inscrits dans les comptes d'exploitation de la Régie par la CCI, en tenant compte des contrats à reprendre et de leurs charges associées avec les risques d'évolution.

Il est aussi intégré le nouveau contrat d'exploitation de la station jet par Total.

Les recettes de fonctionnement ont été prévues :

- avec les données CCI sur les estimations de la majoration de la taxe d'aéroport (841 K€),
- pour les autres recettes : pris en compte de la baisse de trafic observé sur les 9 premiers mois de 2020 et donc diminution de 25 % des recettes par rapport à 2019.
- Subvention du syndicat mixte pour équilibre du budget

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2021 sont les suivants :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 168 450 €</b>	<b>Chap -70 Produit des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>14 625 €</b>
<b>Achats</b>	<b>120 000 €</b>	Produits activités Annexes	14 625 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>848 200 €</b>		
Sous traitance (sécurité, assist vols)	110 000 €		
Sous traitance informatique	50 000 €		
Locations (dont redevance SMASEL)	344 700 €	<b>Chap -75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>208 125 €</b>
Entretien /maintenance	296 500 €	Redevance Atterissage	17 250 €
Assurances	45 000 €	Redevance Balisage	6 000 €
Divers	2 000 €	Redevance Stationnement	6 000 €
		Redevance Aérienne passager	12 750 €
<b>Autres service extérieurs</b>	<b>136 500 €</b>	Redevance Assistance aéroportuaire	124 875 €
Honoraires	40 000 €	Taxe aéroport	26 250 €
Publicité et relations publiques	2 500 €	Recettes locations	15 000 €
Divers ( frais télécommunications, déplacements, nettoyages, cotisations,...)	61 000 €		
Autres dépenses fonctions supports	33 000 €		
		<b>Chap 74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>841 000 €</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>63 750 €</b>	majoration taxe aéroport	841 000 €
<b>Chap 12 - Charges de personnel</b>	<b>981 500 €</b>		
Frais de MAD de personnel	67 000 €		
Personnel extérieur au service (SDIS)	210 000 €		
Salaires	386 000 €		
Cotisations SS et prévoyance	230 000 €		
Autres charges sociales	13 000 €	<b>Chap 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 208 000 €</b>
Autres charges de personnel	35 000 €	Subvention du SMASEL	1 208 000 €
Dépenses de formation	7 500 €		
Taxes sur rémunérations	33 000 €		
<b>Chap 65 - Autres charges de gestion courantes</b>	<b>20 000 €</b>		
<b>Chap 022 - Dépenses imprévues</b>	<b>101 800 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 271 750 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 271 750 €</b>

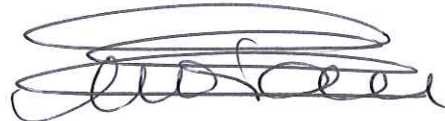
**2-) Budget prévisionnel d'investissement 2021**

Aucune dépense et recette d'investissement n'est prévue sur la régie.  
Les investissements sont portés par le SMASEL

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:***

- ***Approuve le budget primitif 2021 de la régie qui s'équilibre en fonctionnement à 2 271 750,00 € et en investissement à 0 €***
  
- Votants : 14 représentant 74.125% des voix
- Vote POUR : 13 représentant 61.125% des voix
- Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix

**Gaël PERDRIAU**  
**Président du Syndicat Mixte**  
**de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire**



Handwritten notes in the top left corner, including a small diagram of a circle with points and lines.

Handwritten text in the middle of the page, possibly a title or a section header.